ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

jeudi 28 juin 1787.

Le curé de planoy accuse plusieurs particuliers qu'il designe dans ses plaintes, memoires et Requetes, sous les qualités de crocs, de grêdins, d'infâmes coquins, conjurés contre lui, de lui faire insulte en sifflant à ses oreilles en lui parlant, ce qu'il entend pour son malheur, sans que les assistans puissent l'entendre. c'est ce qu'il appelle en lui <u>audition involontaire et exclusive</u>.

L'effet de ses importunités contre les pretendus perturbateurs de son repos, a été de le mettre en repos par lettre de cachet chez les Religieux de la charité à Senlis.

voicy comme il s'exprime pages 11, 12, 13 et 14 de son memoire.

—

il est manifeste que cra. de la feuille, curé de planoy est tourmenté par le genre de folie dénommé dans tous les livres de l'art, <u>delire</u> suite de l'affection melancolique. Le malade ne demande point de remedes. son etat dans l'ordre social, lui permettant de croire aux maléfices, et aux exorcismes qui les dissipent, j'ay cru pouvoir le tâter sur cet objet; mais il n'admet rien à cet égard, il croit au naturalisme de sa sensibilité auditive, et ne trouve de moyen pour etre à l'abry de ses pretendus persecuteurs, que dans leur punition et leur eloignement. L'academie se compromettroit en faisant la reponse convenable aux desirs du curé de planoy;

ARC 55 n° 82

il la regarderoit comme son ennemie, et la mettroit au nombre des persécuteurs dont il se plaint si amerement.

mais la compagnie peut autoriser tacitement l'un de ses membres de representer ou de vive voix ou par écrit à m. le curé de planoy que les sentimens de Religion dont il est pénétré doivent le porter au pardon des injures, et à oublier tous les sujets de mécontentement quil peut avoir. il dit tous les jours, en recitant ~~dans~~ son breviaire, le pseaume 111e. que celui la est heureux qui a pitié des autres. jucundus homo qui miseretur. qu'en pardonnant il sera tranquille et jouira de la paix qui est le bonheur réel ~~réelle~~ dans cette vie; que l'homme de bien sera toujours dans une assiette tranquille: ~~qui~~ in æternum non commovebitur. le verset suivant semble + entrer dans le sens de m. de la feuille curé de planoi; ab auditione mala non timebit. il ne craindra point les reproches et les discours desavantageux. et s'il peut gagner sur lui de mepriser ses ennemis, sa tranquillité est assurée, non commovebitur — donec despiciat inimicos suos. il depend donc de m. le curé de planoy de recouvrer le bonheur de la perte duquel il se plaint; et il a le choix du pardon ou du mepris. s'il n'a pas assés d'empire sur lui pour (vous seroi) prendre determinément l'un des deux partis, il renoncera volontairement à ressembler à l'homme heureux dont le prophete Royal trace l'eloge, le caractere et les conditions dans le pseaume cité qui commence par ces mots.... Beatus vir qui timet dominum.

+ vous etre plus specialement applicable

vous assés

si la religion ou la raison n'ont pas